

Vrai

Faux



En choisissant de passer au tout électrique les besoins augmentent. Il faudra donc en produire plus. Le parc nucléaire actuel, peu émetteur de gaz à effet de serre, ne pourra pas suffire pour satisfaire la demande. Et les nouvelles centrales programmées aujourd'hui ne seront en fonction que dans 20 ans. Si bien que, pour limiter le réchauffement climatique - essentiellement dû au rejet de gaz à effet de serre par la combustion des carburants classiques tels que le pétrole, gaz, charbon - l'électricité produite à partir de l'énergie du vent reste donc le moyen le :

+ fiable

+ sûr

+ propre

Les éoliennes améliorent le cadre de vie

Vrai

Les entreprises qui développent cette énergie sont conscients des effets sur les paysages. En compensation de ces changements, les développeurs éoliens participent à l'embellissement des bourgs. Citons par exemple : l'enfouissement des lignes électriques ou alors la rénovation de l'éclairage public. L'éolien devient un projet de territoire, qui participe à la dynamisation des villages grâce à des retombées économiques importantes qu'il génère.

Les éoliennes dévalorisent les biens immobiliers

Faux

La valeur d'un bien immobilier dépend de nombreux facteurs, constitués à la fois d'éléments objectifs (localisation, surface, isolation, ...) et subjectifs : coup de cœur, paysage. L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères objectifs mais peut jouer aussi bien de manière positive que négative sur les éléments subjectifs.

Les éoliennes diminuent ma facture d'électricité !

Vrai

Les revenus dégagés de la vente de l'électricité au réseau national représentent une source de recettes fiscales supplémentaires importantes pour les communes. Elles pourront alors le réinvestir dans des projets municipaux, au bénéfice des habitants notamment, en réduisant par exemple leur facture énergétique.

Les éoliennes provoquent des nuisances sonores, de la pollution lumineuse

Faux

Depuis 2010, l'ensemble des parcs éoliens français est soumis à une procédure destinée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette réglementation fixe des seuils à ne pas dépasser (5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport à un niveau sonore de fond moyen), ainsi qu'une distance minimale de 500 mètres entre les éoliennes et les habitations. Comparativement à de nombreuses autres sources de bruits d'origines humaine ou naturelle, les niveaux de bruit générés par un parc éolien sont très modérés. Concernant la pollution lumineuse, la réglementation est en constante évolution pour diminuer l'intensité du signal lumineux des balisages.

